

**Tirants d'eau autorisés pour les descentes programmées**

(Arrêts aux appointements de Vatteville-la-Rue et au quai de Radicatel)

Ces renseignements sont des prévisions. Les tirants d'eau réellement praticables seront fixés pour chaque cas par le Service du Pilotage.

Ils concernent des navires d'une vitesse réalisable en rivière supérieure à 12 noeuds équipés d'un radar utilisable en rivière, partant de Moulineaux ou de Grand-Couronne. Pour les navires d'une longueur supérieure à 200 m, consulter le Service du Pilotage.

Date	HEURES LOCALES	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)-Radicatel
décembre 2017			
1 ^{er}	07h30	10 m 60	10 m 60
2	08h25	10 m 60	10 m 60
3	09h20	10 m 60	10 m 60
4	10h10	10 m 60	10 m 60
du 05 au 11		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
12	04h40	10 m 60	10 m 60
13	05h45	10 m 60	10 m 60
14	06h50	10 m 60	10 m 60
15	07h50	10 m 60	10 m 60
16	08h35	10 m 60	10 m 60
17	09h20	10 m 60	10 m 60
18	09h55	10 m 60	10 m 60
19	10h30	10 m 60	10 m 60
du 20 au 28		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
29	05h35	10 m 60	10 m 60
30	06h55	10 m 60	10 m 60
31	08h00	10 m 60	10 m 60

Les tirants d'eau ci-dessus sont ceux autorisés en Seine.

Des diminutions peuvent être imposées pour certains postes à quai à certaines époques de l'année. En conséquence, les Affrêteurs, les Consignataires et les Courtiers Maritimes sont invités à se mettre en rapport avec le Commandant de Port avant de fixer le tirant d'eau de leurs navires au départ.

LE HAVRE, le 19/09/2017

Le Pilote-Major